

SOUMETTRE UNE CANDIDATURE

Critères de sélection



Nobilité de la ou du bénévole d'exception

Le CABM décerne chaque année des prix Nobilé de reconnaissance de l'action bénévole. Cette reconnaissance a pour but de souligner et de mettre en valeur les bénévoles qui s'impliquent dans les organismes membres du CABM ainsi que les meilleures pratiques, les nouvelles tendances et les contributions innovantes à l'action bénévole de divers acteurs montréalais.

Le présent guide vous aidera à préparer la mise en candidature pour le prix Nobilé de la ou du bénévole d'exception.

Critères généraux de sélection et processus d'évaluation

ASTUCE : Afin de ne omettre aucun critère, nous vous invitons à cocher la case correspondante à gauche du texte lorsque l'information est vérifiée.

Critères de sélection

- Le candidat ou la candidate doit avoir accompli des activités de façon bénévole, c'est-à-dire sans avoir reçu de rémunération pour ces activités.
- Le candidat ou la candidate doit avoir accompli les activités bénévoles sur une base volontaire, et non dans le cadre d'une peine de travaux communautaires.
- Le candidat ou la candidate doit avoir exercé l'activité ou les activités bénévoles à l'origine de sa mise en candidature au bénéfice d'un organisme membre du CABM.
- Toutes les mises en candidatures doivent être déposées par des organismes membres en règle du CABM au moment du dépôt et ce, jusqu'à la remise des prix.
- Une personne ne peut présenter sa propre candidature.
- La personne concernée doit donner son consentement à sa mise en candidature et confirmer sa présence au gala du 21 avril 2020 si sa candidature se révèle être finaliste.
- L'organisme proposant ne peut proposer qu'une seule candidature par catégorie dans la même année.
- Un candidat ou une candidate ne peut recevoir plus d'un prix dans la même année.

- Les soumissions de candidatures doivent se faire en utilisant le [formulaire en ligne](#). Aucune candidature ne sera acceptée par courriel ou par la poste.
- Toutes les candidatures doivent être accompagnées d'au moins une lettre d'appui rédigée par une ou des personnes qui ont une connaissance directe de la contribution du candidat ou de la candidate. Les lettres d'appui doivent donner des exemples témoignant d'une ou des activités bénévoles du candidat ou de la candidate. Elles ne peuvent être soumises par des membres de sa famille ou par la personne candidate elle-même ou par la personne qui présente sa candidature.
- Les membres du jury du Gala ne sont pas autorisés à présenter des candidatures.
- Les personnes qui travaillent bénévolement dans des organisations religieuses, politiques, syndicales ou professionnelles ne sont pas admissibles.
- Un organisme qui présente plus d'une candidature (dans des catégories différentes) doit soumettre, pour chacune de celles-ci, des documents dont le contenu a un caractère particulier et exclusif à ladite candidature.
- La candidature d'une personne ne peut être soumise à titre posthume.
- Aucune candidature ne sera acceptée après **minuit, le dimanche 2 février 2020**.

Processus d'évaluation

Le processus d'évaluation des candidatures se fait en trois étapes :

1. Le CABM vérifie l'admissibilité des candidatures.
2. Pour chaque catégorie, un jury, composé de personnes indépendantes du CABM, évalue les candidatures selon les critères d'évaluation, détermine trois finalistes et propose un lauréat.
3. Les membres du conseil d'administration du CABM confirment le lauréat proposé dans chaque catégorie parmi les trois finalistes retenus.

Nobilité de la ou du bénévole d'exception : description et critères d'évaluation

Ce prix vise à reconnaître une personne qui s'est illustrée dans une activité bénévole par la nature, la portée ou les retombées de son engagement, et ce, au bénéfice d'un organisme membre du CABM.

Critères d'évaluation

1. **Nature de la contribution** (15 points)
Description des activités mises en place et considérées comme étant hors du commun par leur nature, leur portée ou leurs retombées.

2. **Portée (dimension quantitative) (20 points)**
Description de l'ampleur de l'activité : nombre de personnes impliquées, nombre de personnes touchées, durée de l'activité, quantité de services rendus, etc.
3. **Retombées (dimension qualitative) (25 points)**
Description des effets durables sur une clientèle, un milieu, un environnement, un paysage, une communauté et confirmation de la pérennisation de l'action.
4. **Innovation (10 points)**
Le caractère innovateur de l'activité correspond à la définition suivante élaborée par le Réseau québécois en innovation sociale :

*« Une **innovation sociale** est une nouvelle idée, approche ou intervention, un nouveau service, un nouveau produit ou une nouvelle loi, un nouveau type d'organisation qui répond plus adéquatement et plus durablement que les solutions existantes à un besoin social bien défini, une solution qui a trouvé preneur au sein d'une institution, d'une organisation ou d'une communauté et qui produit un bénéfice mesurable pour la collectivité et non seulement pour certains individus. La portée d'une innovation sociale est transformatrice et systémique. Elle constitue, dans sa créativité inhérente, une rupture avec l'existant. »*
5. **Inspiration (20 points)**
Le candidat a inspiré, stimulé et/ou influencé d'autres personnes : a rendu son expérience ou ses connaissances disponibles pour d'autres; a mis en place des moyens pour permettre la répétition ou la reproduction de son expérience ou de ses connaissances.
6. **Lettres d'appui (10 points)**
La candidature est accompagnée d'au moins une lettre d'appui attestant de l'action bénévole du candidat ou de la candidate.

Besoin d'aide pour remplir votre formulaire de soumission?
Contactez-nous : 514 842-3351 ou candidatures@cabm.net

Le Gala Les Nobilés est une initiative du Centre d'action bénévole de Montréal

